

Garantie Légale de Conformité

Guide des droits des consommateurs : La garantie légale de conformité dans l'Union européenne

Cette page regroupe l'ensemble des informations officielles relatives à la garantie légale minimale et aux recours à votre disposition en cas de non-conformité d'un bien acheté.

Accéder à la notice harmonisée : voir [ici](#)

1. Qu'est-ce que la garantie légale ?

La garantie légale est une protection minimale obligatoire de **deux ans** sur les biens vendus au sein de l'Union européenne.

En tant que consommateur, vous pouvez faire valoir vos droits si les biens :

- Ne correspondent pas à la description qui en a été faite ;
- Ne fonctionnent pas comme prévu.

1.1 Responsabilités et obligations du vendeur

Les vendeurs sont responsables de tout défaut de conformité qui existait au moment de la livraison des biens et qui apparaît pendant la période de garantie légale. Dans cette situation, le vendeur est tenu de vous proposer :

- Une réparation gratuite ou un remplacement gratuit du bien ;
- Dans certains cas, une réduction de prix ou un remboursement intégral.

1.2 Spécificités selon les pays et le type de bien

- **Durée selon les pays** : Dans certains pays de l'Union européenne, la période de garantie légale peut être plus longue.
- **Biens d'occasion** : Pour les biens de seconde main, une période plus courte peut s'appliquer, mais elle ne peut pas être inférieure à **un an**.

2. Démarches à suivre en cas de produit non conforme

Si vous recevez un bien non conforme, vous devez effectuer les deux actions suivantes :

1. Contactez le vendeur dès que possible pour lui signaler le problème.
2. Fournissez une preuve d'achat, telle qu'un reçu, une facture ou un relevé bancaire.

3. Différence entre garantie légale et garantie commerciale

Les vendeurs et les producteurs peuvent également offrir des garanties commerciales. Celles-ci s'appliquent indépendamment de la garantie légale obligatoire.

3.1 Le label de durabilité GARAN

Il se peut que votre produit affiche le label **GARAN**. Ce label représente une garantie commerciale de durabilité. Elle est offerte directement par le producteur, sans aucun frais supplémentaire, et s'applique à l'ensemble du bien.

4. Informations complémentaires et contacts

Pour en savoir plus sur vos droits dans un pays donné, vous pouvez au choix :

- Consulter directement votre vendeur.
- Consulter le site internet officiel de l'Union européenne en cliquant sur le lien suivant : [Accéder au site Your Europe sur les garanties](#).